



**FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION 2023 (1/2)
pour une demande d'habilitation départementale de publication d'annonces judiciaires et légales
des Services de Presse En Ligne**

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR :

- Formulaire de demande
- Dernier certificat de la CPPAP en cours de validité
- Tous les documents (ex : copies d'écran), couvrant a minima les **7 semaines** précédant la demande d'habilitation et permettant d'apprécier le caractère substantiel du volume d'informations générales, judiciaires ou techniques originales consacrées au département et son renouvellement sur une base au moins **hebdomadaire**.
- Attestation sur l'honneur
- Justificatif d'une audience atteignant le minimum fixé par décret :
 - Option 1 / Pour les Services de Presse En Ligne justifiant d'une diffusion payante minimale, fournir :
 - Attestation de la CPPAP relative au respect d'une vente effective par abonnement réalisée à un prix public ayant un lien réel avec les coûts.
 - Option 2 / Pour les Services de Presse En Ligne justifiant de la fréquentation minimale, fournir :
 - Copie des formulaires adressés aux autres préfectures de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

La demande d'inscription assortie des pièces demandées doit être transmise avant le :

27 novembre 2023

L'envoi peut être fait par voie dématérialisée (au format .pdf) à l'adresse électronique suivante :

marion.bernardino@bouches-du-rhone.gouv.fr

- Raison sociale de l'entreprise éditrice :	
- Titre du service de presse en ligne :	
- Adresse URL :	
-Identifiant de connexion permettant aux services préfectoraux de se connecter dans le cas d'un accès payant	
- Directeur de la publication : (NOM Prénom)	
- Personne en charge du dossier AJL :	NOM Prénom :
	Téléphone :
	Courriel :
- Adresse complète du siège social de l'entreprise éditrice :	
- Date de la première parution :	

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION 2023 (2/2)
pour une demande d'habilitation départementale de publication d'annonces judiciaires et légales
des Services de Presse En Ligne

Choisir et cocher l'option 1 **ou** l'option 2 :

- Option 1 : Justifier d'une diffusion payante minimale par abonnements (données moyennes sur les 6 meilleurs mois de l'année 2023)
- Joindre l'attestation de la CPPAP relative au respect d'une vente effective par abonnement réalisée à un prix public ayant un lien réel avec les coûts.
- Option 2 : Justifier de la fréquentation minimale du Service de Presse En Ligne (données moyennes sur les 6 meilleurs mois de l'année 2023)
- Joindre la copie des formulaires adressés aux autres préfectures de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Option 1 : Justifier d'une diffusion payante par abonnements (données moyennes sur les 6 meilleurs mois de l'année 2023)	
- Vente effective dans le département (nombre d'abonnements) :	

Option 2 : Justifier de la fréquentation du Service de Presse En Ligne (données moyennes sur les 6 meilleurs mois de l'année 2023)	
- Liste des départements dans lesquels l'habilitation est demandée :	<input type="checkbox"/> Alpes-de-Haute-Provence <input type="checkbox"/> Hautes-Alpes <input type="checkbox"/> Alpes-Maritimes <input type="checkbox"/> Var <input type="checkbox"/> Bouches-du-Rhône <input type="checkbox"/> Vaucluse
- Nombre de visites hebdomadaires en provenance de la région :	
- Répartition du nombre de visites hebdomadaires en provenance de la région entre chaque département de la région (renseigner les lignes ci-dessous) :	
Alpes-de-Haute-Provence :	
Alpes-Maritimes :	
Bouches-du-Rhône :	
Hautes-Alpes :	
Var :	
Vaucluse :	
TOTAL pour la région PACA :	

Fait à :

Le :

Signature et cachet du représentant légal de l'entreprise éditrice du service de presse en ligne :

Signature et cachet de l'expert comptable ou du commissaire aux comptes ou d'un organisme offrant la garantie de moyens d'investigation suffisants et notoirement reconnus comme tels :